

Conseil de l'Europe, construction pan-européenne ?

Par **Booker**, le 11/05/2013 à 11:39

Bonjours ! Je vous écris car j'aimerais être éclairé sur un point qui me "tracasse". Dans mon cours il est indiqué que le Conseil de l'Europe est une construction paneuropéenne, c'est à dire pas favorable à la construction européenne.

Mais cela n'a aucun sens, puisque le Conseil de l'Europe le dit lui même, il défend un "ordre public européen des droits de l'homme", en ce sens c'est donc bien la création d'une oeuvre juridique au niveau européen ??

Est-ce le fait que simplement, le Conseil de l'Europe soit une institution d'harmonisation (et non d'intégration) des droits de l'homme ? Mais tout de même, ce Conseil, il participe à la construction européenne en rapprochant les droits fondamentaux protégés par les Etats non ...

Je boude mon cours ... Des avis :) ?